

LES
REPÈRES
DE
L'AVISE



Décembre 2005

Entreprendre
autrement

Les finances solidaires

ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Avec la collaboration de :

 **FINAN SOL**



Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

Sommaire

■ CONTEXTE ET DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ	p 3
• Objectif, acteurs et métier	
• Quels types de projets sont soutenus ?	
■ ENCADRÉ 1 : ECLAIRAGE SUR L'HISTORIQUE DES FINANCES SOLIDAIRES	p 4
■ SUR LE TERRAIN... DEUX EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LES FINANCES SOLIDAIRES	p 5
• Un tour de table efficace pour la Gentiane	
• Des fonds pour l'Association pour la recherche et l'action sociale communautaire (Arasc)	
■ LE CIRCUIT DES FINANCES SOLIDAIRES : DE LA RESSOURCE AU SOUTIEN DES PROJETS	p 6
• Tableau synthétique	
■ DES PERSPECTIVES D'AVENIR	p 9
• La nouvelle implication des collectivités locales et territoriales	
• Le développement des partenariats	
• La « traçabilité » des entreprises soutenues par l'épargne solidaire	
■ ENCADRÉ 2 : ZOOM SUR L'ASSOCIATION FINANSOL	p 11
■ EN SAVOIR PLUS	p 12

Ce Repère a été réalisé en collaboration avec l'association Finansol.

Contexte et définition de l'activité

Objectif, acteurs et métier

L'objectif de la finance solidaire est de soutenir des initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de solidarité, de proximité et d'innovation sociale à travers différentes formes de collecte de l'épargne. Les acteurs sont des institutions financières solidaires, et des établissements financiers classiques engagés dans une démarche de solidarité. Ce mouvement est apparu au début des années 80 (*voir encadré 1, Histoire, page 4*). On dénombre aujourd'hui 22 acteurs regroupés au sein de Finansol, l'association qui fédère la plupart des acteurs de ce secteur (*voir encadré 2 page 11*).

Les institutions de ce secteur sont des coopératives de prêts, des fonds de garantie de prêts, des sociétés de capital-risque qui investissent en France et dans les pays du Sud. Les établissements financiers qui œuvrent dans ce domaine sont des banques et des assurances de l'économie sociale.

Le métier de l'ensemble de ces organismes consiste à collecter de l'épargne de particuliers, d'institutions (fondations, associations, etc.), de collectivités locales, et parfois d'entreprises, pour proposer des crédits ou réaliser des investissements auprès d'associations et d'entreprises innovantes et solidaires, qui relèvent d'une économie affichant des valeurs de solidarité. En ce qui concerne les prêts, certaines institutions financières et les banques du secteur ont créé des livrets, des comptes à terme et des fonds communs de partage dédiés à la solidarité (*voir le tableau page 6*).

Dans ce type de placements financiers, une partie des revenus recueillis est destinée aux crédits. C'est le souscripteur qui en fait don. Dans le domaine des investissements, l'argent est collecté directement ou parfois indirectement auprès des épargnants, des personnes morales ou des particuliers qui l'investissent en parts sociales dans des entreprises ou en parts de Fonds commun de placement (FCP). C'est le cas notamment des sociétés de capital-risque, c'est aussi le cas de FCP solidaires où 10 % du placement est affecté à des investissements dans des entreprises solidaires.

L'association Finansol dénombrait, en 2004, 130 000 souscripteurs solidaires, contre

116 000 en 2003. Cette progression se traduit par un accroissement du montant de la collecte des produits d'épargne solidaire labellisés Finansol qui en 2004 s'élevait à 613 millions d'euros (contre 536 millions en 2003). Sur cette collecte, 138 millions d'euros sont destinés à soutenir des projets solidaires : des entreprises d'insertion, des entreprises innovantes, des créateurs d'entreprises au chômage, la réhabilitation et l'achat de logement pour des personnes en difficulté, des investissements et des prêts pour petites entreprises des pays du Sud et dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Les finances solidaires ont aidé 8 000 entreprises en 2004 et participé à la création de 13 400 emplois pour des personnes en difficulté. Les apports financiers restent le plus souvent modestes, mais ils permettent aux porteurs de projets d'obtenir plus aisément des financements complémentaires de la part des banques ou d'organismes publics.

Quels types de projets sont soutenus ?

Parmi les projets soutenus par la finance solidaire, on trouve différents types d'entreprises : des entreprises individuelles montées par des chômeurs créateurs de leur propre emploi, des entreprises sociales telles que des entreprises d'insertion qui emploient et forment des personnes ayant connu des difficultés professionnelles et sociales fortes auparavant, des associations culturelles et de développement économique local, des entreprises coopératives et des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui travaillent dans l'environnement, les filières biologiques, le commerce équitable, et le développement rural, etc.

Parmi ces associations et sociétés, certaines ont reçu l'agrément « *entreprises solidaires* ». Un agrément, qui précise que sont solidaires les entreprises, qui emploient au moins 30 % de personnes en difficulté et dont l'échelle des salaires est réduite. Cet agrément a été conçu par le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire en 2001 et le ministère de l'Economie et des Finances, et utilisé dans la loi concernant l'épargne salariale, la même année.

Encadré 1

Eclairage sur l'histoire des finances solidaires

Le premier acteur du mouvement des épargnants solidaires fut le **Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)** qui, en 1983, avec le soutien du **Crédit coopératif**, a mis en place des systèmes de financements d'activités dans les pays du Sud. Dans les mêmes années, on a vu également naître les clubs **Cigales (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative de l'épargne locale et solidaire)** qui, pour notamment répondre localement à la crise naissante du chômage, et soutenir des projets considérés comme utiles socialement, commencent à investir dans la création de petites entreprises.

Petit à petit, ces expériences vont s'enrichir, s'enraciner, et susciter de nouvelles initiatives qui sont assez nombreuses et diversifiées.

A la fin des années 80, et au début des années 90, se crée par exemple la société de capital-risque **Autonomie et solidarité** dans le Nord-Pas-de-Calais dont l'objectif est de participer à la lutte contre l'exclusion dans la région, en investissant dans des sociétés qui embauchent des personnes ayant été en situation d'exclusion. De même, on assiste à la naissance de l'association **Habitat et Humanisme** qui lance des outils financiers, avec le soutien de banques, afin de drainer de l'épargne solidaire en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements dans les centres-villes pour des personnes en difficulté. Parallèlement, on va voir apparaître l'**Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)**, qui consent des prêts de petite taille aux chômeurs de longue durée et l'association **France active** qui garantit des prêts à des chômeurs créateurs d'entreprise, des entreprises d'insertion et des entreprises solidaires. Tandis que des établissements bancaires s'engagent plus précisément dans des produits et placements de solidarité, c'est le cas notamment de la **Caisse des Dépôts**, du **Crédit coopératif**, et du **Crédit mutuel**. Il en va de même pour des institutions financières solidaires, à l'instar de la **Nouvelle économie fraternelle (NEF)**. Il existe, ainsi, de plus en plus de produits bancaires mis à la disposition du grand public. Certains produits de placements boursiers solidaires, avec un volet sur l'épargne salariale, voient aussi peu à peu le jour, de nouvelles structures bancaires régionales de solidarité. Des sociétés de capital-risque régional sont créées.

Au total, ce mouvement s'est amplifié, s'est professionnalisé, et peut aujourd'hui prétendre apporter un soutien certain à la création et au développement des entreprises innovantes et sociales.

Sur le terrain...

Deux exemples de projets soutenus par les finances solidaires

Un tour de table efficace pour la Gentiane

La création de la Gentiane, une maison familiale de vacances en milieu rural, à Bagnols dans le Puy-de-Dôme, est récente : elle date de février 2004. Patrice Chauveau, le directeur-gérant de cette Scop, qui emploie quatre salariés, a monté ce centre parce qu'il avait envie « *d'apporter quelque chose au territoire local* ».

Ce projet, il y avait pensé depuis vingt ans, et a pris le temps de bien le mûrir. Auparavant, Patrice Chauveau fut directeur de centre social, après avoir été animateur. « *Je me suis toujours inscrit dans la tradition de l'éducation populaire, raconte-il, avec cette idée de donner à tous, la possibilité d'avoir des vacances* ». Pour ouvrir la Gentiane, Patrice Chauveau trouve une maison. C'est la communauté de Communes de Sancy-Artense, à laquelle appartient la commune de Bagnols, qui va lui louer un bâtiment à titre gracieux pour vingt ans. Parallèlement, une fois les statuts déposés, il faut accroître les fonds dont la société a besoin pour se développer. Patrice Chauveau va alors « *à la pêche aux informations* », recense les offres proposées par les financeurs solidaires, monte un dossier de demande d'apport sur le site de la Bourse aux financements solidaires¹ ; il entre, ainsi, en contact avec les clubs Cigales et la société de capital-risque Garrigue, deux organismes qui vont lui permettre d'augmenter son capital et de disposer d'argent en compte courant. La Fondation Macif et la Fondation de France vont également lui apporter leur soutien sous forme de subventions. Quelques mois plus tard, la Gentiane obtient un prêt de la NEF. Sur le plan financier, « *le sérieux du projet semble avoir été bien apprécié* ». Aujourd'hui, le carnet de réservations se remplit, la confiance dans l'avenir prévaut, la Scop va devenir une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), et Patrice Chauveau espère à terme offrir un emploi à 8 à 12 salariés.

Des fonds pour l'Association pour la recherche et l'action sociale communautaire (Arasc)

L'Arasc est une association strasbourgeoise. Elle existe depuis plus de vingt ans. Le métier de cette entreprise d'insertion qui compte 88 salariés, dont un tiers du personnel était en difficulté auparavant, propose aux personnes âgées et dépendantes, différents types d'aide à domicile.

L'équilibre financier de l'association repose sur des ressources doubles : d'un côté, ce sont les usagers qui, en payant ces services contribuent à 50 % du chiffre d'affaires, tandis que le reste provient du Conseil général, de la Caisse régionale d'assurance vieillesse, de caisses de retraite et de mutuelles. « *Mais, raconte, le directeur de la structure, Loïc Gigon, nous sommes en pleine croissance et pour assurer notre développement et mettre en place d'autres projets pour rompre l'isolement des personnes âgées, nous souhaitons avoir des fonds propres et ne pas dépendre d'autres subventions* ». C'est pourquoi l'Arasc a fait appel à Alsace-Active, le fonds territorial de France active. Le montant de l'apport en fonds propres s'élève à 30 000 euros. Il est remboursable après cinq ans. « *Cette opportunité nous accompagne dans notre croissance et cela nous évitera des problèmes de trésorerie* », indique Loïc Gigon. *Parmi les personnes en difficulté qui ont été employées à l'Arasc, tient à rajouter le directeur, plus de la moitié obtiennent, en sortant de chez nous, des contrats à durée indéterminée* ».

¹ Ce site consacré aux financements solidaires de la création d'entreprise a disparu aujourd'hui.

Le circuit des finances solidaires : de la ressource au soutien des projets

ORGANISATION	ORIGINE DE LA RESSOURCE (EPARGNE)	TYPE D'INTERVENTION	NATURE DES PROJETS FINANCES	NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS	OUTILS FINANCIERS DE PLACEMENTS
Adie	Etat, FSE, banques, institutions et particuliers	Prêt	Chômeurs créateurs d'entreprises	35 000 (chiffres jusqu'en 2005)	Livret-jeune, parts de fonds communs de placement solidaire ²
Autonomie et solidarité	Particuliers, et collectivités locales	Capital-risque Prêt en compte courant	Petites entreprises, et entreprises d'insertion, etc.	153 (chiffres jusqu'en 2005)	Parts sociales
Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais	Particuliers, banques, collectivités locales, etc.	Prêt	Petites entreprises de tout secteur, sociétés innovantes, et solidaires	439	Parts sociales, livrets, comptes à terme
Cigales	Particuliers	Capital-risque Prêt en compte courant	Petites entreprises de tout secteur, et de commerce équitable, bio, et culturelles	650	Parts sociales

² Dans les Fonds communs de placement solidaire (FCP), et Sicav solidaires, 10 % de l'encours est affecté au soutien à des institutions financières solidaires. Parmi les FCP et Sicav solidaires, on compte notamment le FCP Insertion emplois, la Sicav Choix solidaire, et le FCP Macif croissance durable solidaire.

Garrigue	Personnes morales (fondations, associations) et particuliers	Capital-risque Prêt en compte courant	Petites entreprises innovantes, et de commerce équitable, commerces bio et culturelles	50 (chiffre jusqu'en 2005)	Parts sociales
France active	Personnes morales : fondations, collectivités locales, associations, comités d'entreprise, des sections syndicales, des banques, etc.	Caution de prêts, Apport de fonds propres associatifs	Chômeurs créateurs d'entreprise, entreprises d'insertion et entreprises solidaires	3061 (garantis directement) 272 apports associatifs (chiffre jusqu'en 2005)	Parts dans des Fonds communs de partage ³ , parts de FCP solidaire
France- Initiatives réseau	Collectivités locales et entreprises	Prêt d'honneur (Plates-formes d'initiatives locales)	Chômeurs créateurs d'entreprise et petites entreprises de tout genre	49 000 (chiffre jusqu'en 2005)	
Habitat et humanisme	Particuliers, collectivités locales et banques	Don	Réhabilitation de logements dans les centres-villes	5 400 familles logées (chiffre jusqu'en 2004)	Fonds commun de partage ⁴ , parts sociales dans sociétés de capital-risque, livrets, etc.
IDES	Personnes morales : banques, institutions de l'économie sociale	Capital-risque	Mutuelles, coopératives et entreprises innovantes	311 (chiffre jusqu'en 2005)	Titres Participatifs
IES	Particuliers et comités d'entreprise	Capital-risque et prêt en compte courant	Petites entreprises de l'économie sociale et solidaire, et entreprises d'insertion	15 (chiffre jusqu'en 2005)	Parts sociales

³ Dans les Fonds communs de partage CM France emploi, Epargne solidaire, et Eurco solidarité, une partie des revenus est destinée à France active.

⁴ Dans le Fonds commun de partage Epargne solidarité habitat, une partie des revenus est destinée à Habitat et humanisme.

NEF	Particuliers	Prêt	Petites entreprises, associations d'insertion, culturelles, etc.	1770 (chiffres jusqu'en 2005)	Parts sociales, livrets, comptes à terme, comptes épargne, parts de FCP solidaires, etc.
SIDI	Personnes morales : congrégations institutions et banques	Capital-risque et prêt	Banques, coopératives de crédit, organismes de micro-crédit dans les pays du Sud et de l'Est		Fonds commun de partage ⁵ , parts sociales
SIFA	Personnes morales : fondations, associations, entreprises, assurances de l'économie sociale	Capital-risque, et prêt en compte courant	Entreprises d'insertion, Entreprises solidaires	156 chiffre jusqu'en 2005)	Parts sociales, parts de FCP solidaires

NB : ce tableau n'est pas exhaustif.

⁵ Dans le Fonds commun de partage Faim et développement, une partie des revenus est destinée à la Sidi.

Des perspectives d'avenir

Même si on constate des progrès certains, comme en témoignent les chiffres recueillis par Finansol pour l'année 2004, quant à la collecte de l'épargne et le nombre de projets soutenus, beaucoup peut être encore fait pour offrir des perspectives plus ambitieuses à cette démarche, tant du côté du soutien aux projets que du côté de la collecte.

« *Dans le domaine de l'épargne* », rappelle Marie-Hélène Gillig, présidente de Finansol, « *on ne peut pas considérer que l'on a atteint le seuil optimum de la capacité de collecte de la finance solidaire* ». Aujourd'hui, néanmoins, un engagement certain des collectivités locales et territoriales se fait jour. Il pourrait être prometteur, et les acteurs locaux commencent à mettre en place des partenariats. Par ailleurs, Finansol vient de créer à travers un logo, un outil de « *traçabilité* » des entreprises soutenues par l'épargne solidaire.

La nouvelle implication des collectivités locales et territoriales

Le soutien des collectivités locales et territoriales s'organise sous différentes formes. En région Provence Alpes Côte d'Azur, l'aide du Conseil régional va à diverses initiatives de finances solidaires qui apportent du capital ou consentent des prêts notamment à des entreprises d'insertion et de commerce équitable. Cette collectivité territoriale participe notamment à l'essaimage des clubs Cigales. En Aquitaine, le Conseil régional prend part financièrement à un fonds France active, l'association Aquitaine-Active et apporte son aide à la création d'un livret bancaire régional du Crédit coopératif dont l'objectif est de soutenir les entreprises d'insertion et les entreprises solidaires.

D'une manière plus générale, de nombreuses régions ont conçu ou sont en train de concevoir des plans régionaux de l'économie sociale et solidaire où les finances solidaires trouvent peu à peu leur place. Et les montants qui leur sont attribués s'accroissent. Ainsi, par exemple, en

Bourgogne, à l'instigation du Conseil régional, un fonds France active (Bourgogne-Active) a vu le jour en 2005. Ce fonds apporte à la fois du capital, garantit des prêts et orientera ses apports sur des projets collectifs (SARL, Sociétés coopératives de production, etc.). En Ile-de-France, le Conseil régional vient de se doter d'un rapport cadre de soutien à l'économie sociale et solidaire. La création d'un fonds d'investissement régional à destination des entreprises et associations y est inscrit. En Pays-de-la-Loire, un projet de société de capital-risque régionale solidaire est à l'étude et un plan de développement de l'économie sociale et solidaire verra le jour en 2006 dans lequel les outils financiers solidaires existants devraient être aidés. D'autres collectivités s'engagent, ou sont engagées depuis un certain temps, sur ce terrain. Parmi celles-ci, figurent, entre autres, la région Nord-Pas-de-Calais, la région Midi-Pyrénées, le département du Nord, et les villes de Lille et de Paris.

Le développement des partenariats

Pour renforcer leur capacité d'intervention auprès des créateurs d'entreprises, certains acteurs de la finance solidaire veulent créer des plates-formes locales d'investisseurs solidaires. De cette manière, les porteurs de projets pourront bénéficier plus systématiquement d'apports financiers complémentaires pour monter leur projet. D'ores et déjà, certains acteurs agissent en partenariat. Des Plates-formes d'initiatives locales travaillent avec les clubs Cigales. De même, la société de capital-risque Initiatives pour l'économie solidaire (IES) en Midi-Pyrénées, qui investit du capital dans des entreprises, collabore avec France active et les clubs Cigales ; elle démarre parallèlement une collaboration avec la NEF. A titre d'exemple, on peut aussi citer le partenariat, qui est en train de se mettre en place dans le Nord entre différents financiers solidaires (la NEF, les clubs Cigales, et Autonomie et solidarité) : pour agir ensemble autour de la création

d'activité et d'emploi, ils ont décidé de se mobiliser en faveur de la revitalisation des zones d'activité, plus particulièrement sur le site de Métal Europe et de la Cristallerie d'Arc.

futurs épargnants et ceux qui élaborent des politiques publiques de solidarité ».

La « traçabilité » des entreprises soutenues par l'épargne solidaire



« Pour collecter plus d'épargne solidaire auprès du grand public, il est nécessaire de faire mieux connaître les réseaux de distribution des produits solidaires et surtout il faut expliquer à quoi cela sert », témoigne Marie-Hélène Gillig.

C'est avec cet objectif que Finansol vient de réaliser un guide des initiatives soutenues par l'épargne solidaire en Ile-de-France. Cet outil accessible sur le site de Finansol doit être décliné dans les autres régions de l'Hexagone.

D'autre part, afin de mieux identifier l'utilité de l'épargne solidaire, Finansol a réalisé un logo où figurent les termes « *Soutenu par l'épargne solidaire* ». Les entreprises ayant été aidées par des financements solidaires pourront par exemple l'apposer, comme une marque sur leur document. De cette manière, « *en montrant concrètement à quoi est utilisée l'épargne solidaire, estime Marie-Hélène Gillig, nous confortons les*

Encadré 2



Zoom sur l'association Finansol

Au milieu des années 90, lorsque l'épargne solidaire commence à avoir un poids plus important, certains acteurs de la finance solidaire, rejoints par les banques qui œuvrent dans ce domaine, vont fonder l'association Finansol (Finance et solidarité). Parmi les fondateurs, on trouve le CCFD, la NEF, le Crédit coopératif, CDC-Gestion (Caisse des Dépôts) et les Cigales. En 1997, ils se dotent d'un label de l'épargne solidaire, qui « apporte un gage de transparence et d'efficacité ». « Le label Finansol étant un moyen, expliquait, Jean-Paul Vigier, président à l'époque de l'association de « promouvoir l'idée de l'épargne solidaire (...) afin de dire que l'épargne solidaire, ce n'est pas simplement de l'épargne qui rend service à quelqu'un, c'est aussi de l'épargne qui correspond à une démarche éthique de collecte et d'utilisation ».

Les premiers résultats du label ont permis d'augmenter sensiblement la collecte de l'épargne et ont su susciter un intérêt accru de la part des pouvoirs publics. Un comité composé de personnalités indépendantes a été constitué en 1999 pour délivrer le label qui repose sur des critères de transparence et de solidarité, tant du côté de la gestion du placement que de leur destination.

Aujourd'hui, 47 produits, (des parts sociales dans des entreprises solidaires, des livrets bancaires, des fonds communs de partage, etc.), se sont vu décerner le label. Depuis 2003, Finansol a créé un observatoire des finances solidaires qui recueille des données quantitatives et qualitatives sur l'épargne solidaire. Elles sont publiées tous les ans dans le « Baromètre des finances solidaires ».

Par ailleurs, en région, l'association organise régulièrement des semaines de rencontres et de promotion de l'épargne solidaire avec les partenaires locaux. Un travail qui a, en quelques années, participé à la visibilité du secteur et a permis aux acteurs de mieux se faire connaître localement.

Pour en savoir plus : www.finansol.org

Les membres de Finansol

Les fondateurs de Finansol sont les institutions, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), et la Fondation Charles Léopold Meyer pour le progrès de l'homme. Par ailleurs, parmi les fondateurs, on compte aussi des institutions financières solidaires : l'Adie, Autonomie et solidarité, les Cigales, Garrigue, l'association France active, Habitat et humanisme, la Nouvelle économie fraternelle (NEF), la Société d'investissement France active (Sifa), la Sidi (Société d'investissement et de développement international) auxquelles se sont joints des établissements financiers engagés dans la solidarité : le Crédit coopératif, les Caisses d'épargne, la CDC-gestion, le Crédit mutuel et le Crédit lyonnais.

D'autres acteurs sont venus ensuite rejoindre Finansol. Des institutions financières solidaires : Alsace finances solidaires, la Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais, la Caisse solidaire Franche-Comté, France-Initiatives réseau, Habitats solidaires, l'Institut de développement de l'économie sociale (Ides), Initiatives pour l'économie solidaire (IES), Love money pour l'emploi, Oikocredit, Racines, et un établissement financier engagé dans une démarche de solidarité : Macif gestion.

En savoir plus

Structure ressource

- **Finansol**

133, rue Saint-Maur, 75011 PARIS.

Tel : 01 53 36 80 60

Fax : 01 53 36 80 69

Sur le Web...

Finansol propose sur son site une information synthétique au sujet des finances solidaires.

Un lien est proposé vers les organismes et les acteurs qu'elle fédère.

www.finansol.org

- **Autonomie et solidarité**

<http://www.autonomieetsolidarite.fr>

- **Caisses d'épargne**

<http://portail.ixis-am.com>

- **Cigales**

<http://www.cigales.asso.fr>

- **CCFD**

<http://www.ccfid.asso.fr>

- **Crédit coopératif**

<http://www.banque-solidarites.com>

- **Fédération Love Money pour l'emploi**

<http://www.love-money.org>

- **France active**

<http://www.franceactive.org>

- **France-Initiatives Réseau**

<http://www.fir.asso.fr>

- **Garrigue**

<http://www.garrigue.net>

- **Habitat et humanisme**

<http://www.habitat-humanisme.org>

- **IES**

<http://www.ies.coop>

- **NEF**

<http://www.lanef.com>

- **OïkoCredIt**

<http://www.oikocredit.org>

- **Racines**

<http://www.racines-clefe.com>

- **Sidi**

<http://www.sidi.fr>

- **Sifa**

<http://www.franceactive.org>

Réalisé par :

Pascale-Dominique RUSSO

Bibliographie

Guides

- « **Les placements éthiques, l'épargne alternative et solidaire en 80 fiches** »

(*Alternatives économiques*, septembre 2004)

- « **Entreprendre autrement** »

(*Alternatives économiques*, mars 2004)

- « **L'utilité sociale** »

(*Alternatives économiques*, septembre 2003)

- « **Guide de l'entrepreneur social** »

(Co-édité par la CDC et l'Avisé, juin 2004)

Livres

- « **Garrigue, une utopie concrète** », Eric Larpin

(*Editions le Temps des Cerises*, 2005)

- « **Bâtir un secteur financier ouvert à tous** »,

Contribution à la conférence internationale sur le micro-crédit du 20-21 juin 2005, Elisabeth Bourguinat, réalisé par le Collectif des acteurs français pour l'année du microcrédit (*Haut conseil de la coopération internationale*, 2005)

- « **On ne prête pas qu'aux riches** », Maria Nowak

(*Jean-Claude Lattes*, 2005)

- « **De la galère à l'entreprise, de nouvelles formes de financement solidaire, France active** »,

Claude Alphandery
(*Editions Charles Leopold Meyer*, 2002)

- « **Quand l'argent relie les hommes, une autre manière d'être banquier. L'expérience de la NEF** »,

Sophie Pillod
(*Editions Charles Léopold Mayer, Fondation pour le progrès de l'homme*, 1996)

- « **Cigales, des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement** »

Pascale-Dominique Russo et Régis Verley
(*Editions Charles Léopold Mayer, Fondation pour le progrès de l'homme*, 1995).

- « **Autonomie et solidarité, le capital au risque de la solidarité** »

Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley
(*Editions Charles Léopold Mayer, Fondation pour le progrès de l'homme*, 1993)

Publications

- « **Le Baromètre des finances solidaires** », une publication annuelle réalisée par Finansol, la Croix, et Ipsos (sur www.finansol.org)

Rapport sur les Finances éthique et solidaire de l'Inspection générale des finances (www.senat.fr, 2002)

Déjà parus dans la Collection « Les Repères de l'Avise »

N°1 - L'écomusée et le musée de société

N°2 - Le lieu de musiques actuelles et amplifiées

N°3 - Le studio de répétition en musiques actuelles et amplifiées

N°4 - La radio associative

N°5 - La ludothèque

N°6 - L'ensemble vocal et instrumental

N°7 - La compagnie de théâtre

Téléchargeables gratuitement sur www.avise.org



Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

Avec le soutien de :

